des sénateurs socialistes du Finistère

20162017



Attachés à notre territoire, nous avons poursuivi nos efforts au cours de cette session 2016-2017 pour défendre les intérêts du Finistère, ses collectivités, sa population.

Cher(e)s élu(e)s,

de vous faire parvenir notre compte-rendu d'activité dressant le bilan de la session parlementaire 2016-2017. Bien que les élections présidentielles et législatives aient entraîné une suspension des travaux législatifs, cette année s'est avérée riche en actions politiques et en rencontres. en particulier au niveau local. Dans un contexte de profond bouleversement de notre paysage politique, nous avons souhaité présenter à l'ensemble des élu(e)s du département, la synthèse annuelle des actions que nous avons menées pour poursuivre notre travail de représentation des collectivités du Finistère, leurs intérêts. leurs habitants et notre engagement résolu pour la défense des moyens accordés à la proximité. Enfin, il nous est apparu opportun d'effectuer un bilan des changements qu'ont connus les collectivités au cours du dernier quinquennat. D'autres transformations ont d'ores et déjà été annoncées par le gouvernement nouvellement désigné. Parce qu'elles ne pourront s'effectuer sans le concours des élus locaux, nous souhaitons poursuivre encore davantage nos échanges, afin de relayer au mieux les attentes et les besoins qui sont les vôtres dans votre action quotidienne au service de la population.

Comme chaque année, nous avons le plaisir



Valoriser notre efficience territoriale

Les collectivités territoriales bretonnes sont de façon générale remarquées pour leur saine gestion. Les indicateurs de performance s'avèrent en effet meilleurs que la moyenne nationale en matière d'investissement et de fiscalité. Des données produites par la Banque postale relatives à la gestion locale par les collectivités territoriales, on peut notamment retenir que s'agissant de la Bretagne, nos territoires investissent plus qu'ailleurs pour leurs équipements, que les charges sociales y sont plus faibles, que l'employabilité y est meilleure, et que la fiscalité territoriale y est bien calibrée.

Alors que la Cour des comptes appelle à poursuivre « la mise sous tension financière » des collectivités territoriales, ce fonctionnement rigoureux est un plus pour l'efficience, l'attractivité et l'innovation territoriale. Ce sont là des atouts qui vont compter pour

NOUVEAU SERVICE AUX EXÉCUTIFS LOCAUX

Le Sénat apporte désormais aux collectivités son assistance juridique sur l'application des lois. Pour être instruites, les demandes devront être formulées par écrit, être présentées par un élu représentant de l'exécutif local et transiter par un(e) sénateur-trice.

« L'équipe Finistère -Asembles evidPenn ar Bed »

Fuelle - Mong.

FRANÇOIS MARC MARYVONNE BLONDIN

La place des collectivités locales dans l'action législative des années passées

Dans l'objectif de mieux affirmer le processus de décentralisation, le triptyque législatif de la «réforme territoriale» s'est traduit par une réorganisation des territoires conséquente. En jeu : le souci de rationaliser la dépense publique. Dès 2016, la recomposition institutionnelle du secteur public local a été engagée selon les termes de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et enfin de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Répondant aux critères posés par le législateur, **Brest** a pu obtenir le statut de métropole en 2015 puisque sur son territoire sont effectivement exercées des fonctions de commandement stratégique de l'État et des fonctions métropolitaines avérées

De par la **fin de la clause de compétence générale** pour le conseil régional et le conseil départemental, les compétences ont été clarifiées.



Avec Estelle GRELIER, secrétaire d'État aux collectivités territoriales, à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, commune nouvelle (02.03.16).

RÉGION

La région a ses compétences stratégiques renforcées en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle élabore et adopte un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), feuille de route pour cinq ans visant à définir les orientations stratégiques en matière d'aides aux entreprises et à l'investissement immobilier, de soutien à l'internationalisation et à l'innovation des entreprises et l'attractivité du territoire. Élaboré en concertation avec les communautés et les métropoles et adopté conjointement avec les métropoles sur

leurs territoires, le SRDEII est **prescriptif** sur les actes des autres niveaux de collectivités. Il fait l'objet d'un débat dans le cadre d'une Conférence territoriale de l'action publique **(CTAP)**.

Document de planification stratégique, le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) devra être adopté d'ici le 28 juillet 2019.

DÉPARTEMENT

Conforté comme **échelon intermédiaire**, le département est recentré sur les solidarités territoriales et « humaines » (prévention, prise en charge des situations de fragilité, développement social, accueil des jeunes enfants, autonomie des personnes). Il reste compétent dans le domaine des routes et des collèges et a un rôle renforcé en matière d'ingénierie territoriale en milieu rural (développement de l'assistance technique, élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public). Ses possibilités d'interventions dans le domaine économique deviennent très réduites.

INTERCOMMUNALITÉS

Les textes ont renforcé l'intégration communautaire et le seuil démographique minimum requis pour une communauté de communes a été relevé à 15000 habitants (hors dérogations). Dans le Finistère, les mutations conduisant à cette reconfiguration territoriale ont pu s'opérer de manière relativement harmonieuse; ce qui n'a pas été le cas partout. Dans ces intercommunalités plus grandes, plusieurs compétences communales d'importance sont dévolues aux communautés de communes et communautés d'agglomération, de plus en plus alignées sur les communautés urbaines. Transfert obligatoire en



Intervention au Quartz- à Brest de F. MARC lors du 7° Carrefour des communes et communautés de communes du Finistère, événement départemental dédié aux collectivités et à leurs partenaires, qui rassemble plus de 2 000 congressistes à chaque édition (07.10.16).

2017 de l'intégralité du développement économique, de la collecte et traitement des déchets, de l'accueil des gens du voyage. En 2018: de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). En 2020: de l'eau et de l'assainissement. Les communautés de communes doivent désormais exercer au moins 3 groupes de compétences optionnelles sur les 6 proposés par la loi. Transfert optionnel des Maisons de services au public en 2017, de l'Eau en 2018 (pour les communautés

CE QUI VA SE JOUER EN 2017/2018

Des annonces gouvernementales impactant les collectivités locales, on peut retenir la volonté de « tendre vers deux niveaux » infrarégionaux d'administration locale « partout où c'est possible ».

La Conférence nationale des territoires s'est tenue au Sénat le 17 juillet 2017.

A été abordé le chantier de la baisse de la taxe d'habitation et les inquiétudes des maires quant à l'impact de cette réforme sur les finances locales. Le président de la République a promis de compenser par des fonds d'Etat le manque à gagner des communes.



Déplacement de Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, à Brest pour une rencontre avec les collégiens ambassadeurs du label «Respect Zone» dans le cadre d'un programme de lutte contre le harcèlement à l'école (10.02.17).

de communes seulement) et de l'Assainissement.

La rationalisation de la carte intercommunale a induit une **réduction du nombre de syndicats**.

AUTRES DISPOSITIONS

La possibilité de création de « **communes nouvelles** » constitue un autre levier de reconfiguration territoriale. La loi du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes » a instauré un pacte financier garantissant pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016.

Depuis 2013, les collectivités locales ont été pleinement associées aux **efforts de redressement des comptes publics**, via une baisse de 11 Md€ des concours de l'État en 4 ans (2014/2017): une diminution de 25,6 % de la DGF entre 2013 et 2017.

Sur les valeurs locatives : cet automne 2017, les entreprises et occupants de locaux commerciaux reçoivent leur avis d'imposition à la fiscalité locale (cotisation foncière des entreprises, foncier bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) sur la base d'une assiette fiscale révisée. Depuis le début de l'année 2013, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels est en effet entrée dans la phase de généralisation. Portant sur les seuls locaux commerciaux, cette réforme est le résultat d'un lourd chantier et constitue la première marche vers une réforme plus globale des valeurs locatives des locaux d'habitation, indispensable pour tendre à une véritable équité entre contribuables français.

LOI SANTÉ

Qu'il s'agisse de gouvernance territoriale ou sanitaire, les élu-e-s finistériens ont toujours fait preuve de volontarisme et de coopération dans l'objectif principal de mieux prendre en compte les intérêts de leurs concitoyens et de répondre à leurs besoins. La désertification médicale constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations des élus locaux. Pour attirer les jeunes médecins, ils ont su faire preuve d'originalité: des banderoles aux vidéos, en passant par la mise à disposition de locaux, toutes ces initiatives viennent compléter les dispositifs incitatifs de l'État: contrat d'engagement, développement des maisons de santé, contrat « praticien territorial de médecine ambulatoire ».

Co-présidente de la Conférence des territoires avec P. LECLERC, M. BLONDIN a été saisie par l'ARS pour mettre en œuvre la loi de modernisation de notre système de santé. Cette loi entend répondre aux difficultés d'accès aux soins pour tous et assurer une meilleure coordination dans le parcours du patient, quel que soit son lieu de vie.

L'ARS a lancé une large consultation sur les territoires de santé afin de renforcer l'expression de

proximité et d'adapter les politiques publiques sanitaires pour qu'elles répondent aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Mieux coordonner le parcours du patient:

> Mise en place d'outils plus professionnels et développement d'une meilleure collaboration: par l'équipe de soins primaires (ESP), qui peut prendre la forme d'un centre de santé ou d'une maison de santé, de plus en plus nombreux sur notre territoire; et par l'institution d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Mieux répondre aux besoins des territoires :

> Mise en place du pacte territoire santé qui a pour objet d'améliorer l'accès aux soins de proximité. Il comprend notamment des mesures destinées à favoriser l'installation des professionnels de santé sur les territoires sous-dotés et à accompagner l'évolution de leurs conditions d'exercice.

Autre chantier important qui a mobilisé les membres des Conférence de territoires 1 et 2 et qui a suscité beaucoup d'inquiétudes et de craintes : les Groupements Hospitaliers de Territoires.



Visite de l'Unité Neuro-Vasculaire du CHRU de Brest avec l'ensemble des équipes du professeur TIMSIT dédiées à la prise en charge de l'AVC (29.05.17).

Le but est de garantir une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité:

- > mettre en place une graduation des soins hospitaliers;
- > élaborer un projet médical partagé et organiser une offre de proximité et de recours.

Il faut saluer ici le travail des établissements publics et privés. Si les principes de cette réforme correspondent aux attentes, sa mise en œuvre est plus complexe.

Dernière modification de la loi de modernisation: la constitution d'un Conseil Territorial de Santé qui remplace la conférence de territoires. Les habitudes de travail et de coopération entre la CT1 (Brest) et la CT2 (Quimper) ont permis d'aboutir à un seul Conseil Territorial de Santé mis en place le 24 février dernier. Il est constitué de différents collèges dont un collège d'élus où toutes les collectivités municipale, départementale et régionale ont toute leur place et sont ainsi parties prenantes.



François MARC est membre de la Commission des Finances et membre de la Commission des Affaires européennes du Sénat. Dans le cadre de ses activités sénatoriales 2016-2017, il s'est mobilisé sur les préoccupations des territoires, les questions budgétaires et financières et enfin les grands enjeux financiers européens.

SOUTIEN RÉGULIER AUX TERRITOIRES

Ayant à cœur de relayer les préoccupations soulevées par les élus locaux dans leur gestion publique territoriale et à l'écoute des associations de collectivités, F. MARC a porté au Sénat plusieurs dossiers ayant trait à la fiscalité locale. En matière d'augmentation de la DGF des Communautés d'agglomération, il a été obtenu que le plafonnement différencié de l'évolution de la dotation d'intercommunalité passe de 150 % à 180 %; ce qui a notamment permis à « Ouimperlé communauté » d'éviter une perte estimée à 1.80 M€ sur deux ans. F. MARC a en outre œuvré au bon aboutissement de la création d'une dotation communale d'insularité, relayant auprès



Réunion de travail avec Yann LE MEUR de RCF et Christian ECKERT, alors Secrétaire d'Etat au Budget sur le dossier dotation communale d'insularité venant en soutien aux îles du Ponant (29.09.16).



Avec la Ministre Audrey AZOULAY, pour défendre le projet porté par Le Groupe Ouest et valoriser l'impact territorial de la jeune structure installée à Plounéour-Trez (21.03.17).

CONSTRUCTIBILITÉ DES DENTS CREUSES

Une certaine imprécision entoure aujourd'hui les possibilités de construction sur les espaces intermédiaires, non construits et entourés de parcelles bâties dans les hameaux (dents creuses). Dans notre Région, l'urbanisation s'est fondée depuis des décennies sur le développement des hameaux, sans que la constructibilité des dents creuses ne porte atteinte à la préservation de la

terre agricole, ni au paysage. Soucieux que les élus locaux puissent disposer d'une claire visibilité sur les questions d'urbanisation en zones littorales, F. MARC a entrepris de multiples démarches : interventions diverses auprès de la Ministre du Logement, question écrite sur l'urbanisation des dents creuses situées dans les hameaux, participation aux réunions du groupe de travail transpartisan

de l'AMF. Il a déposé et défendu au Sénat les propositions d'amendements élaborées par les associations d'élus dans le cadre de l'examen de la Proposition de loi portant Adaptation des territoires littoraux au changement climatique, visant notamment à faciliter, sous contrôle, certaines activités économiques localisées en bord de mer (agriculture en particulier).

des Autorités les arguments avancés en faveur d'une légitime compensation financière des surcoûts supportés à longueur d'années par les « communes-îles » de l'extrême ouest (4 M € supplémentaires chaque année pour les 15 îles du Ponant dont on sait les handicaps financiers dus à leur insularité). Dans le débat d'orientation des finances publiques (DOFP), il a défendu la poursuite de chantiers engagés durant le quinquennat précédent, à savoir un nouveau mode de répartition plus transparent de la DGF et une indispensable révision des valeurs locatives (20.07.17).

Touchant à la vie des collectivités locales, diverses questions ont par ailleurs été posées sur : l'assiette de la taxe d'aménagement, les indemnités pour frais de représentation des maires, la taxe de séjour appliquée aux plateformes Internet, la délégation de gestion d'un établissement public de coopération intercommunale vers une commune, la taxe sur les friches commerciales, les mutuelles communales.



Dans le cadre de la question d'actualité du 03.11.16 sur la redistribution fiscale, Michel SAPIN, alors Ministre de l'Economie et des finances, a apporté un éclairage sur les mesures prises pour renforcer encore la progressivité de l'impôt.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES : CŒUR DE MISSION

Au-delà des actions de contrôle budgétaire inhérentes aux missions de la Commission des Finances, F. MARC s'est investi sur les



Réunion de travail avec Frédéric TIBERGHIEN, Président de FINANSOL (collectif d'acteurs de la finance solidaire) sur les pistes de réformes pour rendre l'épargne salariale solidaire plus attractive (25.01.17).

textes de nature financière et a notamment assuré le suivi des travaux portant sur le prélèvement à la source en vue du PLF 2017. Dans le cadre de ce même texte et s'agissant de la sécurisation de l'aide alimentaire, il est intervenu auprès du Secrétaire d'État au Budget et de ses collègues députés afin qu'un amendement visant à maintenir l'incitation fiscale puisse être introduit (amendement adopté, figurant dans la version finale du PLF 2017). Près de 40 %de l'aide alimentaire française repose en effet sur les dons en nature des grandes surfaces. Cette aide a permis de nourrir plus de 3500000 personnes en 2015, à travers notamment le réseau des banques alimentaires réparties sur l'ensemble du territoire et les nombreuses associations œuvrant au cœur des collectivités territoriales.

ATTENTION PARTICULIÈRE AUX SUJETS EUROPÉENS

L'Union européenne est confrontée à des défis sans précédent tant au niveau international que sur le plan intérieur (conflits régionaux, terrorisme, pressions migratoires croissantes, protectionnisme et inégalités sociales et économiques). F. MARC s'est particulièrement investi sur les grands enjeux européens: l'Union économique et monétaire (Proposition de résolution au nom de la Commission des Affaires européennes sur la phase I de l'approfon-



Conférence interparlementaire des 28 États européens sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'UE à Bratislava, la Slovaquie assurant alors la présidence de l'Union européenne (17-18.10.16).

dissement de l'UEM - Résolution devenue Résolution du Sénat le 20.12.16); Participation de la France au budget de l'Union européenne (le rapport spécial de F. MARC, au titre de l'article 27 du PLF2017, a porté sur l'examen du prélèvement sur recettes reversé au budget européen); Communication sur le budget de l'UE pour 2017; Fiscalité européenne (audition le 01.12.16 en Commission des Finances sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés - Accis); Premier bilan et perspectives du plan d'investissement pour l'Eu-



En tant que président du groupe interparlementaire France-Inde au Sénat, F. MARC a accompagné le Ministre Jean-Yves LE DRIAN lors de la signature à New Delhi du contrat de 8 mds pour la vente de 36 Rafale (23.09.16).

rope (examen en Commission des Affaires européennes, 10.11.16); Lutte contre l'évasion fiscale (PJL autorisant l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays – Intervention en Discussion générale le 26.01.17); Assistance aux pays en difficulté financière (Rapport d'information n° 590, fait au nom de la Commission des Finances).

RELAIS DES REVENDICATIONS DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE

Alors que la pêche française dépend à 24 % des zones de pêche britanniques et que le Brexit pourrait dangereusement peser sur l'accès des Européens aux zones de pêche, F. MARC a soutenu les actions menées à Bruxelles par la Commission des Affaires européennes pour revendiquer le fait que les négociations sur la pêche soient intégrées dans un cadre global et non dans le cadre d'une discussion spécifique. Il a participé à l'audition du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) ainsi que du Directeur du Fonds régional d'organisation du marché du poisson (04.04.17) et à la réunion sur les conséquences du retrait du Royaume-Uni pour la politique commune de la pêche et les perspectives de la politique de cohésion (Commission des Affaires européennes, 09.05.17). Il a défendu la position suivante : «Il faut prendre en compte la situation historique, en particulier celle qui préexistait à l'accord signé avec les Britanniques dans le cadre du Marché commun. De tout temps, les marins de la façade atlantique sont allés pêcher en mer d'Irlande ou en mer du Nord. (...) Il n'y a aucune raison de s'interdire d'aller pêcher dans les eaux britanniques.»



Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la délégation aux droits des femmes.

EDUCATION

Rythmes scolaires

Intervention en discussion générale sur le débat consacré à la mise en œuvre des rythmes scolaires dans les petites communes : rappel des difficultés financières et organisationnelles mais aussi de l'engagement des municipalités des petites communes pour exploiter les atouts de leurs territoires et proposer aux enfants des ateliers de qualité. La publication du décret du 27 juin 2017, ouvrant la possibilité d'un retour à quatre jours, a ravivé les débats et pressions, alors même que les conclusions du rapport sénatorial conjoint aux commissions des finances et de l'éducation votées à l'unanimité, confirmaient : le besoin d'en finir avec l'instabilité : le maintien du principe de la réforme et la révision de l'an-



Remise d'une mallette pédagogique « Histoire des Arts » à l'école primaire publique Les Hirondelles de Tréogat (4.05.17).

née scolaire ; le maintien de l'aide financière de l'Etat et de la CAF ; la possibilité d'initiatives locales sur le choix de la 5^e demi-journée et une évaluation obligatoire!

Création du corps unique des psychologues de l'Education nationale

Fruit d'un travail de plusieurs années avec

l'AFPEN, le Ministère et des travaux du groupe composé de conseillers d'orientation-psychologues du second degré et de psychologues scolaires du premier degré. C'est une reconnaissance historique du rôle essentiel de ces personnels, acteurs indispensables du « Bien-être et santé des jeunes à l'école ». Le 27 mars 2017, M.BLONDIN a eu le plaisir de recevoir l'ensemble des acteurs au Sénat pour saluer cette grande avancée pour l'Ecole de la République.

CULTURE

Colloque citoyen de l'UFISC : « Culture, Communs et Solidarités : pour un engagement culturel citoyen et solidaire » Le 16 février 2017, M.BLONDIN a accueilli un colloque citoyen organisé par l'UFISC au Sénat, intitulé « Culture, Communs et Solidarités : pour un engagement culturel citoyen et solidaire ». Elle a rappelé que le Sénat est la Chambre des territoires qui

DÉMARCHES ÉCRITES

- > en commun avec François MARC à Matthieu GALLET, à la Ministre de la Culture, au Ministre de la Cohésion des territoires sur l'avenir de France Bleu Breizh Izel suite à la volonté de la direction nationale de supprimer des plages horaires en breton;
- à la Ministre de l'Education Nationale et au Recteur d'Académie pour soutenir la généralisation de l'initiation au breton durant le temps scolaire;
- à la Ministre de la Santé sur la dégradation des conditions de travail
- des personnels hospitaliers du CHRU Brest-Carhaix et un autre sur la situation de plusieurs centres bretons de soins de suite, inquiets face à la mise en œuvre de la tarification à l'acte;
- à la Ministre de la Culture sur les difficultés de réception de la TNT rencontrées par certaines zones rurales;
- > au Ministre de l'Economie et au Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche sur les difficultés de la filière du saumon fumé en Finistère;
- au Ministre de l'Intérieur sur les nouvelles modalités de délivrance de la carte d'identité :
- > au Garde des Sceaux sur la constitution d'un pôle social départemental à Quimper réunissant les tribunaux des affaires de sécurité sociale et le tribunal du contentieux de l'incapacité:
- > au Préfet et rencontres avec les déléguées régionale et départementale du groupe la Poste concernant la fermeture des bureaux du Finistère.

défend leurs atouts et leur diversité et que la Culture se crée, se décline et se diffuse au cœur de ces entités territoriales. Elle a évoqué les dispositions culturelles adoptées au cours des deux dernières années au sein de la loi NOTRe et de la loi Création.

Groupe d'études sur les arts de la scène, les arts de la rue et les festivals en région

Ce groupe d'études a lancé une enquête pour mieux évaluer la situation des festivals. Atout majeur pour la richesse culturelle, le développement économique local et touristique, ils sont confrontés à des difficultés (financements, contraintes sécuritaires). M.BLONDIN a pu témoigner de la vitalité et de la richesse festivalière de la Bretagne et du Finistère en particulier.



Colloque de l'UFISC au Sénat (16.02.2017).

DELEGATION AUX DROITS DES FEMMES

« Etre agricultrice en 2017 »

Le colloque annuel de la Délégation aux droits des femmes était consacré aux agricultrices. M.BLONDIN a invité des agricultrices bretonnes à participer à ces échanges. Différentes visites d'exploitation ont ensuite eu lieu, organisées par la Commission agriculture au féminin du Finistère et le groupe « Egalité-Parité : agriculture au féminin Bretagne ». Le rapport, paru le 29 juin 2017, fait le point sur : le statut, les défis de ce secteur, les innovations dont elles sont porteuses et leur engagement.

Loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'IVG

Le 14 février 2017, suite aux campagnes de désinformation sur le droit à l'avortement sur internet, intervention en séance publique pour rappeler le danger que constitue pour l'ensemble de la société chaque recul des droits des femmes.

Rapport sur les « variations du développement sexuel : lever un tabou, lutter contre la stigmatisation et les exclusions »

Après un colloque international, lors du Festival du cinéma des minorités à Douarnenez en 2015, elle a rédigé avec sa collègue Corinne BOUCHOUX le premier rapport parlementaire sur ce sujet, encore trop méconnu dans notre pays: tables rondes, auditions d'associations, de juristes, de médecins, Ministres, Défenseur des Droits. Le Président HOLLANDE I'a

cité à l'occasion de l'hommage rendu aux différents acteurs de la lutte contre la haine anti-LGBTI, le 17 mars 2017 à l'Elysée.

La LDH de Quimper a organisé la projection d'un documentaire sur le sujet, suivi d'un débat.



Conférence de presse présentant le rapport sur les « variations du développement sexuel : lever un tabou, lutter contre la stigmatisation et les exclusions » (07.03.17).

Tour de France de l'égalité

Le 4 novembre 2016, M.BLONDIN a participé au Tour France de l'égalité visant à faire connaître la Convention d'Istanbul sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, organisé par la CLEF, la mairie de Brest et l'UBO. Trois ateliers : les violences faites aux femmes comme un frein à l'égalité professionnelle ; les bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle dans les collectivités territoriales ; et les choix et orientation professionnelle des étudiant.e.s.

MISSION D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA PSYCHIATRIE DES MINEURS EN FRANCE

Membre de la mission d'information mise en place le 16 novembre 2016, elle a pris part pendant plusieurs mois aux auditions et déplacements pour mieux connaître les difficultés d'une discipline encore méconnue. Le rapport issu de cette mission met en exergue le nécessaire travail conjoint de l'ensemble des acteurs de l'enfance et de la jeunesse pour un dépistage toujours plus précoce des troubles mentaux. Dans ce cadre, M.BI ONDIN a rencontré des structures finistériennes : le pôle psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'EPSM Gourmelen à Quimper; l'ITEP Marguerite Lemaître à Ergué-Gabéric ; le service de prévention spécialisée de Quimper (Fondation Massé Trévidy); le CER de Combrit.

EN SEANCE

Loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Intervention pour la reconnaissance des droits et de la dignité des personnes trans, par l'adoption d'une procédure de changement d'état civil démédicalisée.

Loi relative à l'égalité et la citoyenneté

Adoptée par le Parlement le 22 décembre 2016, cette loi transversale a permis de nombreuses avancées dans le domaine

QUESTIONS ORALES ET ECRITES

- > Interpellation de la Ministre de la Santé le 22 février 2017 sur les évolutions de la recherche sur la phagothérapie et la place qui lui est réservée dans le plan gouvernemental de lutte contre l'antibiorésistance :
- ➤ Question au Secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 décembre 2016 sur les difficultés rencontrées par les enseignants-chercheurs.

de l'engagement citoyen, de leurs droits, du logement : l'octroi d'au moins 25% des logements sociaux aux plus modestes dans les quartiers non prioritaires, la pérennisation de la réserve civique ou encore la mise en place du «congé d'engagement» pour les salariés ou fonctionnaires responsables associatifs.

Loi « Trait de Côte »

Texte initialement prévu pour apporter une réponse aux impacts des catastrophes naturelles, de l'érosion côtière, il se devait d'apporter quelques précisions sur l'interprétation de la loi Littoral concernant la constructibilité des dents creuses au sein des hameaux des communes littorales, sujet d'une importance capitale pour nombre de communes du Finistère et pour lequel M.BLONDIN s'est mobilisée par de nombreux courriers, rencontres avec les ministres et discussions au Sénat mais qui hélas n'a pas encore pu aboutir.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M.BLONDIN est Vice-Présidente du Groupe socialiste de l'APCE et Première Vice-Présidente de la Commission Egalité. Le Conseil de l'Europe est la toute première institution européenne, mise en place par la France et l'Allemagne, pour sceller la paix en Europe. À ce jour, il comprend 47 pays. Ses missions : porter la Démocratie, l'état de Droit et les droits de l'Homme. Il élit les juges à la Cour européenne des droits de l'Homme! Dans le contexte actuel, beaucoup de rapports et de suivi en cours.



Séminaire de l'Alliance parlementaire contre la haine au Sénat (08.09.2016).

+ D'INFOS SUR LE TRAVAIL DE

FRANÇOIS MARC

www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html

MARYVONNE BLONDIN

www.senat.fr/senateur/blondin_maryvonne08043v.html

Abonnement à la lettre des sénateurs socialistes : www.senateurs-socialistes.fr

CONTACTS

FRANÇOIS MARC

Blog: francois-marc.blogspirit.com

MARYVONNE BLONDIN

Blog: www.maryvonne-blondin.fr www.facebook.com/pages/

Maryvonne-Blondin

em_blondin

EN CIRCONSCRIPTION:

CAMILLE CLERY JOCELYNE LAVERSIN

21, rue le Déan 29000 Quimper Tél. 02 98 52 24 72 Fax: 02 98 52 27 94 maryyonne.blondin29@orange.fr

AU SÉNAT:

TIPHAINE VANÇON

15, rue de Vaugirard 75291 Paris CEDEX 06 Tél. 01 42 34 43 75 Fax: 01 42 34 43 74

m.blondin@senat.fr

Crédits photos : Sénat, Finistère Habitat, CCPI, Forum de Ploudaniel, APCE, Mairie de Tréogat, Préfecture du Finistère, Jean-Yves CABON, COCOPAQ, Mairie de Baye, CHRU Brest

7° édition de la Fête des Terroirs d'Ici et d'Ailleurs à PLOUDANIEL ; invitée d'honneur : LA CÔTE D'IVOIRE (20.05.17).

Inauguration des 136 logements du quartier Voas-Glaz à LANDERNEAU, rénovés par Finistère Habitat (03.10.16).

FRANÇOIS MARC



Inauguration des belvédères du pont de Térénez à ROSNOËN (26.09.16).



MARYVONNE **BLONDIN**







Cérémonie de naturalisation dans les salons de la préfecture au côté du Préfet du Finistère, le 23 juin 2017.

Inauguration du centre Georges

Inauguration du centre Georges CHARPAK et du centre de médecine nucléaire avec la députée Annick LE LOCH le 18 novembre 2016 au centre hospitalier de QUIMPER.